

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2008

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Vœu en faveur d'un renforcement de la branche B2 de la ligne B du RER, outil du développement durable du territoire desservi par les gares situées sur cette branche

Rapporteur : Jean-Louis Oheix

Depuis plusieurs années, les usagers de la ligne B du RER subissent une dégradation du service évidente.

Les dysfonctionnements observés concernent en premier lieu le respect des horaires tels qu'ils résultent de l'indicateur officiel de la RATP. Selon ces horaires, les gares situées sur la branche B2 sont desservies dans chacun des sens, toutes les douze minutes, sauf en heures creuses, la fréquence des trains étant alors portée à quinze minutes. Ces trains sont tous directs depuis Paris ou en direction de Paris. Les usagers de la branche B2 (terminus Robinson) observent de fréquents retards sur cette branche, voire la suppression de certains trains, l'exploitant du réseau choisissant de préserver la régularité de l'autre branche au détriment de celle menant à Robinson, alors même que, rappelons-le, la branche dite B2 est la branche historique de la « ligne de Sceaux ».

Arguant de son souhait d'améliorer la régularité des trains, la RATP a, on s'en souvient, décidé il y a quelques années de ne plus faire partir les trains depuis le quai n° 1 de la gare de Robinson mais du quai central, avec tous les inconvénients que l'on connaît d'utilisation de la passerelle ou de contournement des voies. A la suite d'actions déterminées menées à l'initiative de plusieurs associations ainsi que d'élus des villes concernées, la RATP a décidé de revenir pour certains trains, en particulier aux heures creuses, au départ depuis le quai n°1, et ce, à titre expérimental : une observation qui a permis de constater que la régularité des trains n'en avait pas été affectée, sans pour autant qu'une décision soit prise en faveur d'un retour généralisé au quai n° 1.

Aujourd'hui, c'est une préoccupation d'une autre nature et d'un niveau de gravité beaucoup plus important qui justifie la présente démarche proposée au conseil municipal : d'abord selon des rumeurs, puis à travers des propos du président directeur général de la RATP lui-même, des études seraient en cours en vue de transformer les liaisons directes entre Sceaux et Paris (et inversement), par un système dans lequel une navette ferroviaire serait organisée entre la gare de Robinson et celle de Bourg-la-Reine.

Dans cette hypothèse, les usagers de la branche B2 seraient systématiquement obligés de changer de train en gare de Bourg-la-Reine pour rejoindre Paris ou, inversement, l'une des gares en direction de Robinson.

De telles dispositions se traduiraient à l'évidence par une forte dégradation de la qualité de service, déjà peu satisfaisante, sur cette branche.

Une telle perspective ne peut être acceptée par les villes desservies par celle-ci.

En raison de sa compétence en matière de transports, la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre a d'ores et déjà été alertée quant à de telles éventualités et invitée officiellement à souligner dans son plan local de déplacement en cours d'élaboration la nécessité de maintenir le caractère direct des liaisons depuis la branche B2 vers Paris.

Il est donc proposé au conseil municipal de demander au Syndicat des transports d'Ile-de-France (autorité organisatrice des transports) à la RATP (opérateur) de garantir sans ambiguïté le maintien des modalités actuelles de desserte.

La branche B2 constitue en effet un facteur essentiel de valorisation du territoire concerné et un élément indispensable à la préservation et au développement de ses différentes composantes, qu'elles soient économiques, sociales ou éducatives.

Conscient du rôle que la RATP se doit de jouer dans la dynamique initiée à l'échelle de la Vallée scientifique de la Bièvre, le président directeur général de la RATP a d'ailleurs signé le 6 octobre 2008

une déclaration de partenariat selon laquelle il s'engageait à travailler à valoriser ce territoire de projet, caractérisé notamment par son réseau dense d'établissements de recherche et d'enseignement supérieur. A cet égard, il serait pour le moins inéquitable que le territoire de la ville de Sceaux et ses habitants puissent être pénalisés sur le plan de la qualité de desserte en transports en commun, alors même que celle-ci est historiquement liée à l'accueil par la Ville d'établissements d'enseignement supérieur importants au détriment de la présence d'activités économiques qui auraient amené des ressources de taxe professionnelle aujourd'hui absentes du budget municipal. Un même raisonnement peut d'ailleurs s'appliquer à la ville de Châtenay-Malabry.

Le maintien des modalités actuelles de la desserte de la branche B2 s'inscrit par ailleurs dans le cadre des objectifs du SDRIF, parmi lesquels figurent non seulement l'amélioration du service rendu aux usagers des transports en commun, mais également le fait de privilégier la desserte des pôles de développement.

Les potentialités du secteur de la gare de Robinson ont ainsi amené le conseil régional d'Ile-de-France à soutenir la ville de Sceaux dans la définition d'un projet urbain aux abords de cette gare et, dans une moindre mesure, de ceux de la gare de Sceaux, dans le cadre du dispositif des « Nouveaux quartiers urbains ».

Ce projet s'inscrira de manière innovante et exemplaire dans les objectifs du SDRIF du fait de ce lien avec des gares mais aussi parce qu'il sera particulièrement exemplaire sur le plan du développement durable.

Le renforcement de la branche B2 de la ligne du RER constitue le complément indispensable de cette démarche, reconnue d'intérêt régional du fait de l'exemplarité de ses enjeux.

Le vœu proposé au vote du conseil municipal de Sceaux a pour objet de faire valoir l'ensemble de ces considérations en vue d'obtenir qu'il ne puisse être en aucun cas envisagé de revenir sur le niveau de service actuellement proposé par la RATP sur la branche B2.

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Vœu en faveur d'un renforcement de la branche B2 de la ligne B du RER, outil du développement durable du territoire desservi par les gares situées sur cette branche

Séance du 20 novembre 2008

Convocation du 14 novembre 2008

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille huit, le vingt novembre à 19 h 43, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le 14 novembre 2008 se sont réunis sous la présidence de Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Louis Oheix, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Bruno Philippe, Mme Nicole Zuber, MM. Hervé Audic, Patrice Pattée, Mmes Isabelle Drancy, Fabienne Eckerlein, M. Philippe Tastes, Mmes Sabine Vasseur, Monique Pourcelot, Catherine Arnould, M. Jean Carlioz, Mme Hélène Enard, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Sakina Bohu-Alibay, M. Othmane Khaoua, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Didier Provost, Jean-Michel Grandchamp, Christian Lancrenon, Mme Marie Claudel, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Gaudart, Claude Debon

Etaient représentés :

Mme Catherine Lequeux par M. Jean-Louis Oheix,
M. Jean-Pierre Lefèvre par M. Jean Carlioz,
M. Thierry Legros par M. Philippe Laurent,
M. Francis Brunelle par M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance : Mme Sakina Bohu-Alibay

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 20 novembre 2008

OBJET : Vœu en faveur d'un renforcement de la branche B2 de la ligne B du RER, outil du développement durable du territoire desservi par les gares situées sur cette branche

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-louis Oheix,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les informations concordantes selon lesquelles des études seraient en cours en vue de transformer les liaisons directes entre Paris et Robinson par un système dans lequel une navette ferroviaire serait organisée entre la gare de Bourg-la-Reine et celle de Robinson,

Considérant le caractère historique de la branche B2 de la « ligne de Sceaux », qui a notamment amené le développement sur le territoire de Sceaux de grands établissements d'enseignement supérieur,

Considérant la rupture de charge qui résulterait de telles dispositions pour les usagers de la branche B2, qui seraient obligés de changer systématiquement de train en gare de Bourg-la-Reine pour rejoindre Paris ou l'une des gares en direction de Robinson,

Considérant que de telles dispositions se traduiraient par une forte dégradation de la qualité de service, déjà peu satisfaisante, sur cette branche,

Considérant que la branche B2 constitue un facteur essentiel de valorisation du territoire qu'elle dessert et un élément indispensable à la préservation et au développement de ses différentes composantes, qu'elles soient économiques, sociales ou éducatives,

Considérant le nombre d'habitants et la diversité des activités desservis par les gares situées sur cette branche B2, grâce notamment aux réseaux de transports en commun par autobus mis en place en complémentarité avec les gares,

Considérant la déclaration de partenariat signée par le président directeur général de la RATP selon laquelle il s'engage à travailler à valoriser le territoire de projet de la Vallée scientifique de la Bièvre, caractérisé notamment par son réseau d'établissements de recherche et d'enseignement supérieur,

Considérant que le maintien des modalités actuelles de la desserte de la branche B2 s'inscrit par ailleurs dans le cadre des objectifs du SDRIF parmi lesquels figurent non seulement l'amélioration du service rendu aux usagers des transports en commun mais également le fait de privilégier la desserte des pôles de développement,

Considérant les potentialités du secteur de la gare de Robinson qui ont d'ailleurs amené le conseil régional d'Ile-de-France à soutenir la ville de Sceaux dans la définition d'un projet urbain aux abords de cette gare et, dans une moindre mesure, de ceux de la gare de Sceaux, dans le cadre du dispositif des « Nouveaux quartiers urbains »,

Considérant que ce projet s'inscrira de manière innovante et exemplaire dans les objectifs du SDRIF du fait de ce lien avec des gares mais aussi parce qu'il sera particulièrement exemplaire sur le plan du développement durable,

Considérant que le renforcement de la branche B2 de la ligne du RER constitue le complément indispensable de cette démarche, d'intérêt régional du fait de l'exemplarité de ses enjeux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DEMANDE instamment au président du STIF et au président directeur général de la RATP de confirmer sans aucune ambiguïté leurs engagements en faveur du développement du territoire desservi par les gares de la branche B2 de la ligne B du RER.

DEMANDE en conséquence au président du STIF et au président directeur général de la RATP de garantir sans aucune ambiguïté le maintien des modalités actuelles de desserte des gares situées sur la branche B2 : trains directs en direction de Paris ou depuis Paris, horaires tels qu'ils figurent actuellement à l'indicateur officiel de la RATP.

RAPPELLE à cette occasion sa demande pressante d'un retour général à un départ des trains depuis le quai n° 1 à la gare de Robinson.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire



M. [Signature]



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le
et publié le 28 NOV. 2008
Le Directeur Général des Services

[Signature]